Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA MAURINES
Numéro du lot	fd15-365
COMMUNE(S)	MAURINES
Massif chevreuil	Aubrac
Massif cerf	UG Vallée de la Truyère

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	Orlhac Fabien
Qualité	Propriétaire
Adresse	MAURINES, 15110 MAURINES
Téléphone (fixe et portable)	0678994558
Courriel	fd15-365@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 680.00	Surface Totale: 1444.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	5	12	1	18	12		
Réalisation année précédente	5	8	0	13	12		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Stabilité		
Attribution théorique					17		
DEMANDE 2024 / 2025	9	8		17	12		

Fait le mardi 12 mars 2024 à MAURINES Signature